

Règlement des Tournois Promobad Jeunes (TPJ) Saison 2017-2018

Commission Départementale Jeunes

Membres élus : Elise VILLECHALANE, Michaël BOUTON

Responsable sportif : Jonathan CASSIER

Tables des matières

Préambule.....	2
Article 1 : Rôles.....	3
Article 2 : inscriptions.....	4
2.1 Modalités d'inscription.....	4
2.2 Licences.....	4
2.3 Respect du règlement.....	4
2.4 Limitation des inscriptions.....	4
2.5 Frais d'inscription.....	4
2.6 Changement de catégories d'âge.....	5
2.7 Limite de classement.....	5
Article 3 : déroulement des compétitions.....	5
3.1 Organisation des tableaux.....	5
3.2 Tableaux.....	5
3.3 Matches.....	5
3.4 Arbitrage.....	6
3.5 Volants.....	6
3.6 Tenues.....	6
3.7 Accompagnateurs et coaching.....	6
3.8 Affichage.....	6
3.9 Récompenses.....	6
3.10 Réclamations.....	6
Article 4 : forfaits.....	7
Article 5 : modifications.....	8
ANNEXES.....	9

Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise, Maison des
Comités, 106 rue des Bussys, 95600 Eaubonne |
www.cdbvo.fr

Préambule

Le présent règlement s'applique aux tournois promobad jeunes (TPJ), organisés par les clubs avec l'aide du Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) à l'attention des jeunes joueurs des catégories Cadet (U17) à Junior (U19). Il définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Définition : compétition départementale jeune de simples pour les catégories Cadet (2002 et 2003) et Junior (2000 et 2001) organisée par les clubs volontaires du Val d'Oise en quatre étapes.

Article 1 : organisation

1.1 Rôles

Cette compétition est gérée par les clubs organisateurs , la Commission Départementale Jeunes (CDJ) du Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (CDBVO) aidera sur certains points.

Le CDBVO :

- fait la publicité du circuit et des différentes étapes
- s'occupe de la communication externe

Le club organisateur :

- reçoit les inscriptions
- diffuse les convocations
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (LIFB)
- est responsable de la table de marque
- gère la réception et les modes de paiement qu'il garde en intégralité
- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - le matériel (poteaux, filets, identification des terrains)
 - les plots pour les inter-sets
 - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs) et gardera l'intégralité des bénéfices générés

Article 2 : inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

Le club organisateur choisit les modalités d'inscription (électronique ou postale)

Les fiches d'inscription doivent être envoyées correctement remplies à l'adresse unique donnée par le club organisateur. Toute inscription non réglée ne sera pas prise en compte. Les pré-inscriptions par email seront prises en compte si leur paiement arrive avant la date limite d'inscription.

Seule la fiche d'inscription fournie par le club organisateur peut être utilisée. Toute fiche d'inscription incomplète peut être refusée jusqu'à mise en conformité. De même, toute fiche d'inscription envoyée au-delà de l'heure (ou du jour) limite peut ne pas être acceptée.

Entre la clôture des inscriptions et le tirage au sort, les responsables jeunes ont 36h pour vérifier que toutes leurs inscriptions ont été prises en compte. Au-delà, aucune réclamation ne peut être prise en compte.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton ([LIFB](#)) à la date du tirage au sort, ou, pour le cas de la première compétition de la saison uniquement, à la veille du tournoi.

2.3 Respect du règlement

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement. Tout joueur contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures du club organisateur et du [cdbvo](#).

2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions. Si le nombre de participants est limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée, le cachet de la poste ou l'email faisant foi.

Le cas échéant, une liste d'attente est établie pour chaque tableau sur la base de l'ordre d'arrivée de l'inscription. Lors d'un forfait, les clubs des joueurs sont contactés dans l'ordre d'apparition dans la liste d'attente.

2.5 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée **5€ par joueur**. Pour ce qui est de la gestion des forfaits, se reporter à l'article correspondant dans le présent règlement.

Toute facture non réglée peut entraîner des sanctions allant jusqu'à l'exclusion des joueurs sur le TPJ suivant.

2.6 Changement de catégories d'âge

Aucun surclassement n'est autorisé. Toutefois le club organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories (ex: cadettes et juniors) pour assurer l'homogénéité et la cohérence des tableaux. Le club organisateur devra toutefois le préciser aux joueurs et joueuses concernées avant le jour du tournoi.

2.7 Limite de classement

La limite de classement est fixée à D8 dans les trois tableaux.

Les joueurs autorisés à participer à un TPJ ne peuvent avoir un classement D7 ou supérieur dans un des trois tableaux le jour de la limite de la prise en compte des inscriptions .

Article 3 : déroulement des compétitions

3.1 Organisation des tableaux

Chaque club organisateur peut décider de regrouper les catégories d'âge (cadet et junior) si le nombre de participants dans l'une des catégories ne permet pas d'ouvrir le tableau.

3.2 Tableaux

Pour chaque tableau, le format d'une poule de 3 est préconisé.

En cas de nombre de joueurs d'une même catégorie ne permettant pas d'avoir des tableaux composé de poule de trois, le club organisateur peut former deux poules de 4 ou une poule unique de 5.

Les tableaux se déroulent uniquement en format PROMOBAD.

Les tableaux sont établis par l'organisateur. Les têtes de séries sont désignées suivant le classement permanent par point (CPPH) au soir du tirage au sort. Il n'y aura pas de consolantes.

3.3 Matches

En format promobad

Si le format de deux poules de 3 joueurs peut être respecté, chaque joueur effectuera 2 matchs de poules puis les phases finales en élimination directe.

Le nombre de sortants par poule peut être de 1 ou 2.

Les horaires de convocation doivent impérativement être respectés. Tout joueur non présent à son heure de convocation peut être considéré comme forfait, conformément au RGC.

3.4 Arbitrage

Les matchs s'effectuent en auto-arbitrage, sauf en présence d'arbitres. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

3.5 Volants

Les volants en plumes sont obligatoires. Dans tous les cas, les volants sont **à la charge des joueurs (à part égale)**, qui doivent en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition.

3.6 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBaD).

3.7 Accompagnateurs et coaching

Le coaching est autorisé entre chaque points, aux pauses à 11 et entre chaque set conformément au RGC.

Concernant les membres de la table de marque, toute manifestation de soutien (conseils, encouragements) n'est autorisée que sous réserve de remplacement momentané à cette table.

3.8 Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats progressifs de la compétition, le présent règlement, ainsi que les règlements des forfaits et des tenues doivent être affichés dans le gymnase.

3.9 Réclamations

En cas de réclamation, un courrier en lettre suivie et/ou un courriel avec accusé de réception doit être envoyé au comité d'organisation du TPJ dans les 72 h suivant la fin de l'épreuve.

Article 4 : forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir l'organisateur au plus tard la veille de la date du tirage au sort. S'il en fait état auprès de l'organisateur avant la veille de la date du tirage des tableaux, il est dispensé des formalités. Son inscription n'est alors pas comptabilisée financièrement.

Pour le cas des forfaits non justifiés après la date de tirage au sort des tableaux, le comité organisateur peut envoyer la liste des joueurs concernés à la commission jeunes. Cette dernière peut alors décider de refuser l'inscription des joueurs concernés un ou plusieurs TPJ lors de la saison en cours.

Article 5 : modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

ANNEXES

Organisation, gestion du plateau de jeu et coaching

Le tournoi est en format PROMOBAD donc le tournoi peut se dérouler sans Juges-arbitres

La commission jeunes du CDBVO peut gérer les homologations de tournoi sur POONA à la condition d'avoir l'identification d'un SOC au sein du club organisateur.

Chaque club qui accueille une étape (quel que soit le format de compétition) a l'obligation de fournir au minimum un SOC ou un responsable de compétition pour la gestion de la table de marque.

L'accès au plateau de jeu

Les personnes qui ont accès au plateau de jeu sont :

- les organisateurs et officiels (responsable de compétition et arbitres)
- les joueurs (lorsqu'ils se rendent sur les terrains pour jouer, ou lorsqu'ils se rendent à la table de marque)
- les coachs (deux par ½ terrain)

Cas des gymnases sans tribunes

Dans ces cas-là, un espace (avec chaises ou bancs) peut être défini pour les spectateurs, à partir du moment où il n'empêche pas le bon déroulement du tournoi.

Cet emplacement doit être distinct de l'emplacement réservé aux coachs.